

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0850

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 9°**

objet : **Réhabilitation du gymnase de La Duchère - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0850**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Réhabilitation du gymnase de La Duchère - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

En 2007, au moment où la Société nationale immobilière (SNI) et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) négociaient le bail emphytéotique administratif portant sur les bâtiments du siège (sites Molière et Croix-Rousse), les casernes de la Métropole et la caserne de Villefranche sur Saône, le SDIS a cherché à se défaire des bâtiments les plus atypiques de son patrimoine, incluant le gymnase de La Duchère.

C'est ainsi que le Département du Rhône est devenu, par acte notarié, en date des 22 octobre et 5 novembre 2007, propriétaire de ce bâtiment dans le cadre d'une cession à titre gratuit.

Cet ensemble immobilier, situé au 358, avenue de Champagne à Lyon 9°, comprend un bâtiment de 4 588 mètres carrés abritant principalement un gymnase avec gradin d'une capacité totale de 460 spectateurs, ainsi que le Musée des sapeurs-pompiers (1 500 mètres carrés mis à disposition), une maison de gardien de 128 mètres carrés, le tout sur un terrain d'une surface de 4 260 mètres carrés.

Le SDIS est devenu Service départemental - métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) au 1er janvier 2015.

Le casernement du SDMIS voisin dispose de locaux faisant partie intégrante du bâtiment gymnase (appelé le wagon). Ces locaux ont fait l'objet d'une division en volume mais sont étroitement imbriqués avec ceux du gymnase (structure commune, charpente traversant les volumes, etc.).

Les 2 activités de l'immeuble (gymnase et musée) génèrent 2 usages bien distincts avec des publics très différents.

Le gymnase connaît une occupation importante, principalement par le collège Victor Schoelcher très proche, mais également par 2 associations sportives que sont le handball club de Lyon et le Lyon Duchère AS Football. Des créneaux horaires sont également réservés pour le SDMIS. En moyenne, hors vacances scolaires, le gymnase est utilisé du lundi au samedi de 8 heures à 22 heures et de 8 heures à 18 heures le dimanche.

Le Musée, rattaché au SDMIS, détient le label Musée de France. Il accueille environ 9 000 visiteurs par an.

**Désordres constatés**

Les bâtiments datent des années 1960. Ils ont été entretenus mais n'ont jamais fait l'objet d'une rénovation complète depuis leur construction. A ce jour, même si l'état général du gros œuvre est plutôt bon, de graves désordres apparaissent.

On peut citer, par degré d'urgence :

- la couverture : elle n'est plus étanche et les bacs de couverture sont de plus en plus fragiles et cassants. Des éléments de la sous-face de cette couverture tombent suite aux infiltrations d'eaux. L'état de vétusté de cette couverture génère un risque important d'accident, en cas de chute d'élément. Un diagnostic réalisé en 2002 a conclu au risque de ruine de la couverture en cas d'orage de grêle par exemple,

- les sanitaires, douches et vestiaires : 2 des 4 blocs de vestiaires - douches ont été neutralisés, compte tenu de leur état de vétusté et du risque sanitaire que présentaient les réseaux (des légionnelles ont été découvertes et nécessitent des chocs acides chaque année). Les 2 blocs encore en service ont été partiellement remis en état afin de permettre leur usage. A noter que les étanchéités des douches fuient régulièrement dans les locaux du Musée, générant des écoulements sur les véhicules de collection,

- le parquet sportif : suite aux fuites d'eaux en toiture, des dégradations apparaissent et s'aggravent. Les risques de blessures pour les joueurs sont réels,

- les équipements techniques (plomberie, chauffage ventilation, électricité) : tous les équipements techniques sont maintenus en état de fonctionnement, mais nécessitent un remplacement total,

- isolation : le gymnase est un bâtiment des années 1960 peu ou pas isolé,

- accessibilité handicapés : le gymnase et le Musée sont 2 établissements recevant du public (ERP) de 2° catégorie. Ils ne sont pas accessibles aux personnes handicapées et, particulièrement à mobilité réduite, que ce soit en tant que sportif ou public.

### **Programmes des travaux envisagés**

Ainsi, seules les interventions obligatoires de sécurité et d'urgence absolue sont réalisées.

Au vu de l'importance des travaux à réaliser et des délais pour remettre en état l'ensemble de l'immeuble, il est apparu judicieux de réaliser les travaux en 2 temps.

Dans un premier temps, il convient de procéder à la réfection de l'ensemble de la couverture avec des études complémentaires pour vérifier et s'assurer de la solidité de certaines poutres avec leur remplacement éventuel.

Dans un second temps, il convient de procéder à la rénovation du reste de l'immeuble (parquet, sanitaires, accessibilité, etc.).

Ces travaux, bien distincts, ne peuvent être réalisés en même temps, notamment pour des raisons de sécurité en cas de chute.

Le délai pour la rénovation de la couverture est estimé à 4 mois et celui pour les autres travaux de 6 mois à 8 mois en fonction de la période des travaux.

Les travaux pour la couverture et le parquet devront être réalisés dans le cadre d'un site inoccupé et, si possible, en utilisant au maximum la période des vacances d'été pour éviter une trop grande immobilisation du gymnase.

Il est demandé une individualisation partielle d'autorisation de programme dédiée au lancement de la totalité des études opérationnelles pour l'ensemble des travaux à réaliser (diagnostics de la structure, de l'amiante et du plomb, études thermiques, etc.) et aux prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre-sécurité et protection de la santé-contrôle technique) pour la réalisation des travaux de la couverture d'un montant de 250 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement des études préalables et des prestations intellectuelles relatives à la réhabilitation du gymnase de La Duchère à Lyon 9°.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P39 - Sport et vie associative, pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 60 000 € TTC en 2016 et 190 000 € TTC en 2017 sur l'opération n° 0P39O5018.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**